

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24FEVRIER 2017

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Mme Marie-Claude DESSORT (procuration à Mr François PRUVOT), Mr Hervé DEFER (procuration à Mr Francis DEPOORTER), Mr Marc LANDAT (procuration à Mr Jean-Yves DEZ), Mr Patrice GRANSARD (procuration à Mme Maryvone RINGEVAL), Mr Jean-Philippe LAMAND (procuration à Mme Joëlle BLEUX), Mr Stéphane POBEREJKO (procuration à Mr Bernard WANTE), Mme Brigitte BROGNET

Secrétaire de séance : Mme Audrey PETIT

Dans un premier temps, Mme le Maire demande aux élus s'ils ont bien eu connaissance des deux points suivants à ajouter à l'ordre du jour : conventionnement LEA avec la CAF et demande de subvention CAF. Les élus, à l'unanimité, autorisent cet ajout.

1°) SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PS ALSH / ASRE AVEC LA CAF DU NORD

Dans le cadre du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement signée avec la CAF du Nord, le conseil municipal:

- décide de définir les plages d'accueil périscolaires suivantes :

Ecole Joseph RINGEVAL

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Plage périscolaire matin	de 7h15 à 8h15	de 7h15 à 8h15		de 7h15 à 8h15	de 7h15 à 8h15
Plage NAP		de 15h45 à 16h45		de 15h45 à 16h45	de 15h45 à 16h45
Plage périscolaire soir	de 15h45 à 18h30	de 16h45 à 18h30		de 16h45 à 18h30	de 16h45 à 18h30

Ecole Jules Ferry

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Plage NAP	de 15h45 à 16h45			de 15h45 à 16h45	de 15h45 à 16h45

- décide d'appliquer une tarification modulée en fonction des ressources des familles et d'appliquer les grilles tarifaires ci-après à compter du 01/01/2017 jusqu'au 31/12/2020

Grille tarifaire des équipements périscolaires

Tranche de QF	Habitants	Extérieurs
de 0 à 369€	0,25€/heure	0,25€/heure
de 370 à 499€	0,45€/heure	0,45€/heure
de 500 à 700€	0,60€/heure	0,60€/heure
Plus de 700€	1,00€/heure	1,00€/heure

TARIFS NAP

1^{er} enfant : 20€ le trimestre

2^{ème} et 3^{ème} enfant : 10€ le trimestre

Gratuité à partir du 4^{ème} enfant

Grille tarifaire de l'ensemble des équipements extra-scolaires

MERCREDIS EDUCATIFS

Quotient familial	Tarif journée Habitants	Tarifs journée Extérieurs	Tarifs après- midi Habitants	Tarifs après-midi Extérieurs
de 0 à 369€	2,00€	2,50€	1,00€	1,25€
de 370 à 499€	3,00€	4,50€	2,00€	2,25€
De 500 à 700€	4,00€	6,00€	2,50€	3,00€
de 701€ à 849€	6,00€	9,00€	4,00€	7,00€
Plus de 849€	7,00€	10,00€	5,00€	8,00€

- Journée = 10 heures
- Après-midi = 5 heures

PETITES ET GRANDES VACANCES

Quotient familial	Habitants		Extérieurs	
	Semaine pleine	Semaine avec jour férié	Semaine pleine	Semaine avec jour férié
de 0 à 369€	6,00€	5,00€	8,00€	7,00€
de 370 à 499€	8,00€	7,00€	12,00€	10,00€
De 500 à 700€	20,00€	17,00€	27,00€	24,00€
de 701€ à 849€	24,00€	21,00€	30,00€	27,00€
Plus de 849€	27,00€	24,00€	40,00€	37,00€

LALP

Cotisation annuelle

5,00€

- s'engage à communiquer à la CAF toute modification intervenant sur la durée de la présente délibération

-autorise Mme le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement PS ALSH avec la CAF du Nord et tous les documents y afférant.

ADOPTE à l'unanimité

2°) CONVENTIONNEMENT LEA (LOISIRS EQUITABLES ACCESSIBLES)

Dans le cadre de la convention d'objectif et de financement LEA avec la CAF du Nord, le conseil municipal ;

- décide d'appliquer le barème de participations familiales défini ci- après à compter du 01/01/2017 au 31/12/2020
- s'engage à appliquer le barème départemental durant toute la durée de sa convention de financement sur l'ensemble des périodes extrascolaires et périscolaires et pour l'ensemble de ses équipements

Barème pour les équipements périscolaires

Tranche de QF	Habitants	Extérieurs
de 0 à 369€	0,25€/heure	0,25€/heure
de 370 à 499€	0,45€/heure	0,45€/heure
de 500 à 700€	0,60€/heure	0,60€/heure
Plus de 700€	1,00€/heure	1,00€/heure

Grille tarifaire de l'ensemble des équipements extra-scolaires

Mercredis éducatifs - Tarifs par enfant

Quotient familial	Tarif journée Habitants	Tarifs journée Extérieurs	Tarifs après- midi Habitants	Tarifs après-midi Extérieurs
de 0 à 369€	2,00€	2,50€	1,00€	1,25€
de 370 à 499€	3,00€	4,50€	2,00€	2,25€
de 500 à 700€	4,00€	6,00€	2,50€	3,00€
de 701€ à 849€	6,00€	9,00€	4,00€	7,00€
Plus de 849€	7,00€	10,00€	5,00€	8,00€

Mercredis éducatifs –Tarifs par enfant

Quotient familial	Participation familiale à l'heure (journée) Habitants	Participation familiale à l'heure (journée) Extérieurs	Participation familiale à l'heure (l'après-midi) Habitants	Participation familiale à l'heure (l'après-midi) Extérieurs
de 0 à 369€	0,20€	0,25€	0,20€	0,25€
de 370 à 499€	0,30€	0,45€	0,40€	0,45€
de 500 à 700€	0,40€	0,60€	0,50€	0,60€

de 701€ à 849€	0,60€	0,90€	0,80€	1,40€
Plus de 849€	0,70€	1,00€	1,00€	1,60€

Petites et grandes vacances - Tarification semaine (50 heures) par enfant

Quotient familial	Habitants		Extérieurs	
	Semaine pleine	Semaine avec jour férié	Semaine pleine	Semaine avec jour férié
de 0 à 369€	6,00€	5,00€	8,00€	7,00€
de 370 à 499€	8,00€	7,00€	12,00€	10,00€
De 500 à 700€	20,00€	17,00€	27,00€	24,00€
de 701€ à 849€	24,00€	21,00€	30,00€	27,00€
Plus de 849€	27,00€	24,00€	40,00€	37,00€

Petites et grandes vacances – Participation familiale ramenée à l’heure/enfant

Quotient familial	Habitants		Extérieurs	
	Semaine pleine	Semaine avec jour férié	Semaine pleine	Semaine avec jour férié
de 0 à 369€	0,12€	0,10€	0,16€	0,14€
de 370 à 499€	0,16€	0,14€	0,24€	0,20€
De 500 à 700€	0,40€	0,34€	0,54€	0,48€
de 701€ à 849€	0,48€	0,42€	0,60€	0,54€
Plus de 849€	0,54€	0,48€	0,80€	0,74€

-s’engage à communiquer à la CAF toute modification tarifaire pouvant intervenir au cours de la période de subventionnement

- autorise Mme le Maire à signer la convention d’objectif et de financement LEA avec la CAF du Nord et tous les documents y afférant.

ADOPTE A L’UNANIMITE

3°) INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mme le Maire rappelle les délibérations du 17 avril 2014 qui avaient fixé le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit :

Maire : 43% du taux maximal de l’IB 1015 de la Fonction publique.

Adjoints : 16,50% du taux maximal de l’IB 1015 de la Fonction publique

Mme le Maire informe les élus de l’augmentation de l’indice brut terminal de la Fonction publique au 1^{er} janvier 2017 (décret n°2017-85 du 26/01/2017)

Il est demandé aux élus de bien vouloir fixer le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Maire : 43% du taux maximal de l'Indice Brut terminal de la Fonction publique

Adjoint : 16,50% du taux maximal de l'Indice Brut terminal de la Fonction publique

ADOPTE A L'UNANIMITE

4°) ADHESION DES COMMUNES DE RAMILLIES ET BEURAIN AU SIVU LES MURS MITOYENS

Le comité syndical du SIVU les Murs Mitoyens en date du 03 février 2017 a approuvé la demande d'adhésion des communes de RAMILLIES et BEURAIN à compter du 1^{er} juillet 2017.

En application des dispositions du CGCT, Mme le Maire rappelle que les communes membres du SIVU sont invitées à se prononcer sur ces demandes d'adhésion.

Après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE

5°) DEMANDE DE SUBVENTION CAF

Madame le Maire fait part aux élus de la possibilité pour la commune de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat de mobilier spécifique à la Petite Enfance, à hauteur de 40% du montant HT de la dépense.

Montant de l'achat à subventionner : 3.358€ HT

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Mme le Maire :

- à solliciter la subvention auprès de la CAF dans le cadre de l'aide à l'investissement
- à prendre les engagements juridiques et financiers nécessaires

La dépense sera inscrite au budget primitif 2017 en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Maryvone RINGEVAL